



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Document PDF et Word à :
info.afwa@seco.admin.ch

Fribourg, le 12 mars 2019

Suppression des droits de douanes sur les produits industriels Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 7 décembre 2018 concernant l'objet noté en titre et vous informons que le canton de Fribourg est favorable à la modification telle que proposée par le Conseil fédéral. Le projet vise à la suppression des droits de douane sur l'ensemble des produits industriels et à la simplification de la structure du tarif douanier. En particulier, le Conseil d'Etat salue le fait que cette suppression et cet allègement administratif permettront aux entreprises d'importer les éléments semi-finis et les équipements nécessaires à leur activité à de meilleurs tarifs, compte tenu notamment de l'évolution du cours du franc suisse face à l'euro et de l'abandon du taux plancher, et d'augmenter ainsi leurs marges bénéficiaires. En outre, cette suppression devrait rendre plus attractifs les commerces de détail spécialisés dans le textile, là où les droits de douane sont encore particulièrement élevés, et qui subissent de manière générale une concurrence accrue de la part du commerce en ligne. Par ailleurs, nous demandons au Conseil fédéral de veiller à ce que les diminutions de prix soient répercutés sur les consommatrices et les consommateurs.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat